

LES RÉFÉRÉS EN DROIT DES AFFAIRES

Outils de stratégie judiciaire

JEUDI 27 MARS 2008

Hôtel The Westin
3, rue de Castiglione 75001 Paris
8h45 - 13h00

FORMATION

Alain LACABARATS, Conseiller à la Cour de cassation
Philippe BRUNSWICK, Avocat au barreau de Paris, Brunswick Société d'Avocats

8h45 Accueil des participants

La demande en référé : quels sont les critères du choix de la procédure ?

Dans quels cas et pourquoi choisir le référé ?

Comment utiliser au mieux les mesures d'instruction in futurum ?

par Philippe BRUNSWICK

Appréciation du juge dans le choix de la mesure

Quelle est l'importance de l'oralité des débats en référé ?

Quelles sont les demandes incidentes que le juge peut retenir et les mesures d'instruction qu'il peut ordonner ?

Comment se détermine le juge quant au contenu de la décision ?

par Alain LACABARATS

Pause

Recueil
Dalloz

Comment appréhender le caractère provisoire de la décision ?

Quant à la nature de la décision : quelles sont les décisions qui ne peuvent pas être prises en référé ?

Le juge des référés n'est pas le juge du fond
Quelles sont les implications des décisions

prises en référés par rapport aux décisions de fond ultérieures ?

par Alain LACABARATS

Dans quels cas utiliser le recours ?

Dans quels cas faut-il aller en appel ?

Quel est le rôle de filtre du Président de la Cour d'appel ?

Comment appréhender l'arrêt de l'exécution provisoire des référés ?

Dans quels cas il est possible de demander au juge la rétractation de sa décision ?

par Philippe BRUNSWICK et Alain LACABARATS

13h00 Clôture de la Matinale

Chaque intervention sera suivie d'un débat avec les participants